

EDITORIAL

LE 8 MARS ... ET ... L'EMPLOI AU FEMININ

Les temps où le tissage, la fabrication des ustensiles en terre cuite et la production des gâteaux traditionnels étaient l'apanage exclusif des femmes; sont désormais révolus, face aux réalités socioéconomiques et aussi, grâce à une législation plus pragmatique. Ainsi, dans toute société, la gent féminine se trace doucement, mais sûrement, un chemin au sein de certaines activités, qui grâce à ses efforts fournis, à sa prise de confiance, a su s'introduire dans la société, afin de présenter des résultats notables dans son travail, du fait qu'elle est de plus en plus formée dans diverses spécialités jadis, accaparées et longtemps dominées par les hommes, notamment le Bâtiment dans sa diversité.

son collègue; sauf que, certaines activités demeurent encore exclusivement masculines, comme la sidérurgie et l'industrie lourde qui sont des activités non conformes à la constitution physique des femmes.

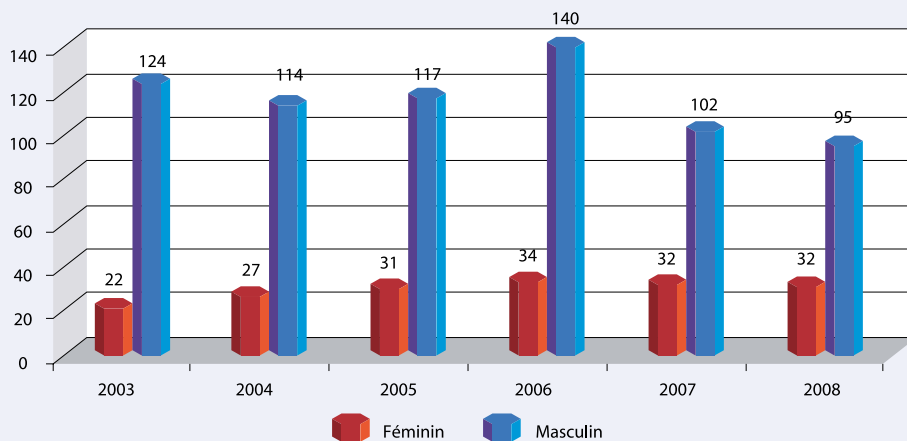
Notre entreprise BATENCO-Centre, fait partie des entreprises qui ont adopté la procédure d'impliquer la femme à qualifications et à compétences égales avec son collègue masculin, en lui confiant des missions à la hauteur de son expérience et de ses compétences, bien que les chiffres au féminin restent faibles, car ils révèlent que; le pourcentage des femmes n'avoisine que 25,19% contre 74,80%, pour les hommes (Fig.1).

confiés aux femmes ? Ou alors; Cette présence masculine aussi intense soit-elle, trouve t-elle son explication dans la réception de candidatures plus masculines que féminines aux postes de travail, de nature technique qui sont offerts ? Cette présence masculine, est-elle due à la nature et conditions des postes de travail auxquels postule la candidate ? Ces conditions, se résument-elles à sa disponibilité, à ses déplacements fréquents, à sa présence constante sur chantier et bien d'autres conditions qui l'obligent à faire des concessions au détriment de sa féminité et de sa famille pour bien accomplir son travail et y répondre favorablement ?

Dans l'attente d'avoir des réponses à toutes ces questions, le 8 Mars est là, comme à chaque année, pour nous faire rappeler la journée internationale de la femme.

Pour ce 8 Mars 2008, toute la gent féminine de notre entreprise BATENCO-Centre a bénéficié de la demi journée en reconnaissance du rôle actif de la femme et sa participation à la vie de notre entreprise, qui reste prépondérante et essentielle. Pour preuve, cet après midi du 8 Mars 2008, nos collègues hommes ont ressenti le grand vide dans les différentes structures après le départ des femmes, paraît-il...

Chargée du Bulletin Interne
M^{lle} F. HAMMACHE

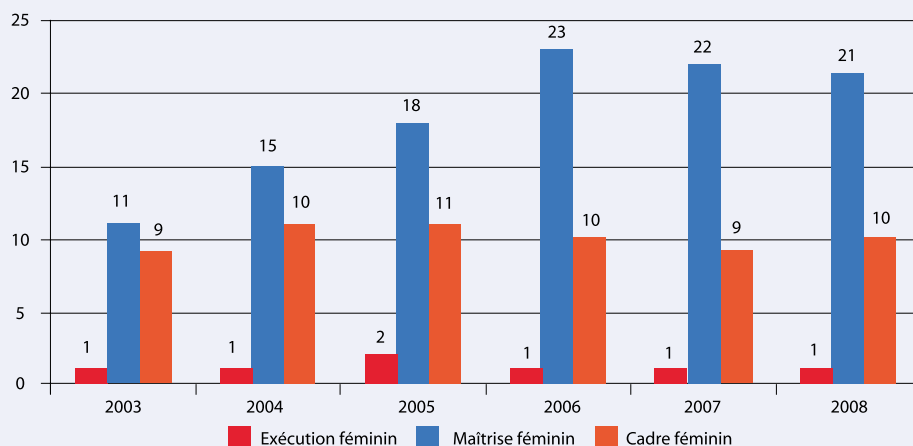


Présence féminine en comparaison à la présence masculine à BATENCO-Centre «Fig.1»

Aujourd'hui, ces métiers là, ne sont plus l'exclusivité de la gent masculine, en allant du bâtiment, à la pétrochimie, au domaine nucléaire, au domaine militaire...et bien d'autres domaines qui ont permis à la femme de se mettre sur le même pied d'égalité avec

La répartition féminine par catégorie socioprofessionnelle, montre une dominance au niveau de la maîtrise (Fig 2).

Ceci nous pousse à nous poser beaucoup de questions telles que: les postes à responsabilité et à statut de cadre, ne sont ils pas tellement



Répartition féminine «Fig.2»

Sommaire

EDITORIAL

P.1 Le 8 mars et l'emploi au féminin...

ESPACE OUVERT

P.2 L'acier et l'industrie de la construction

RECEPTION D'OUVRAGE

P.3 Le projet de la station de réception satellitaire à Ouargla,... achevé

DOSSIER

P.4 Les dispositions d'hygiène et sécurité sur les chantiers,... décrétées

NEWS

P.4 Augmentation du capital de BATENCO-Centre

P.4 Qu'en est-il de la privatisation.

L'acier et l'industrie de la construction

Notre entreprise compte à son actif une série d'œuvres à ossatures métalliques, car à nos jours, le béton subit la concurrence de l'acier.

Aujourd'hui, l'acier gagne du terrain par rapport aux matériaux qui lui font concurrence, car il offre certains avantages relativement au coût, du fait qu'on peut ériger des structures moins nombreuses et plus grandes; de plus, le montage sur le terrain est plus simple et plus sûr contre les facteurs de risque, tels que les insectes et le feu, ce qui diminue les travaux d'entretien. En raison de sa légèreté, ce matériau se transporte bien dans les endroits éloignés.

Ces marchés de constructions métalliques consomment des ronds à béton ou barres d'armature, de petites et grandes poutres d'acier et tout un éventail de cornières en acier, de profilés et de revêtements d'extérieur en tôle. Comme les clients se préoccupent de plus en plus du coût et de la durée de vie des matériaux, les fabricants; eux, utilisent les nouveaux aciers très résistants ainsi que les aciers inoxydables pour certaines applications traditionnelles, telles que les armatures de béton et la construction des ponts. Les nouvelles techniques de revêtement rendent encore plus attrayants les nouveaux produits de revêtement et de toiture en acier; celui-ci, associé à d'autres matériaux tels que l'aluminium, le bois, le vinyle.

D'autre part, le fait de pouvoir recycler des éléments en acier, les rend à la fois plus attractifs et plus compétitifs sur le marché du bâtiment. En outre, les scories d'acier, qu'on considérait jadis comme des déchets, font de plus en plus l'objet d'un traitement; elles sont alors vendues pour être employées pour la construction des routes, pour la fabrication des blocs de ciment et pour l'isolation des bâtiments.

• Mais..., qu'est-ce que l'acier ?

Au commencement était le fer. Le fer est l'un des métaux les plus abondants de la croûte terrestre. On le trouve un peu partout, combiné à de nombreux autres éléments, sous forme de minerai. En Europe, la fabrication du fer remonte à 1700 avant J.C. jusqu'à la fin du Moyen Age, l'élaboration du fer resta la même: On chauffait l'ensemble des couches alternées de minerai et de bois (ou de charbon de bois) jusqu'à obtenir une masse de métal pâteuse qu'il fallait ensuite marteler à chaud pour la débarrasser de ses impuretés et obtenir ainsi du fer brut prêt à être forgé. La forge était installée à quelques pas du foyer où s'élaborait le métal. D'abord, simple trou conique dans le sol, le foyer se transforma en un four, le «bas fourneau», perfectionné petit à petit : de l'ordre de quelques kilos à l'origine, les quantités obtenues pouvaient atteindre 50 à 60 kilos au Moyen Age. On fabriqua aussi dès le début, de petites quantités d'acier, à savoir

du fer enrichi en carbone. Un matériau qui se révéla à la fois plus dur et plus résistant.

• A quoi sert l'acier ?

L'acier est à l'origine d'une infinité de produits élaborés par l'industrie humaine.

Dans la construction de ponts ou de bâtiments, l'acier peut jouer de multiples rôles. Il sert à armer le béton, renforcer les fondations, transporter l'eau, le gaz et bien d'autres fluides. Il permet également de former le squelette des bâtiments; qu'ils soient bureaux, écoles, usines, logements ou salles de sport et à les habiller (façades, toitures). En un mot, c'est l'élément essentiel de l'architecture et de l'esthétique d'un projet. Egalement utilisé dans l'énergie; l'acier se révèle un matériau-clé dans cet univers, qui, comme l'industrie chimique, cumule les défis: milieux très corrosifs, hautes températures, contraintes mécaniques élevées. On l'utilise aussi dans le secteur automobile, dans la communication. L'acier est partout ...



• Puis vint la fonte :

Au 15^{ème} siècle, la génération des premiers «hauts fourneaux» de 4 à 6 mètres de haut, propagea une découverte fortuite mais majeure. Un métal ferreux à l'état liquide; à savoir la fonte, qui se prêtait à la fabrication de toutes sortes d'objets (marmites, boulets de canons, chenets, tuyaux).

La fonte permettait également de produire du fer en abondance, grâce à l'affinage. Le lingot de fonte était chauffé et soumis à de l'air soufflé, ce qui provoquait la combustion du carbone contenu dans la fonte et un écoulement du fer goutte à goutte, formant une masse pâteuse de fer brut.

• Et enfin l'acier :

En 1786, Berthollet, Monge et Vandermonde, trois savants français, établirent la définition exacte du trio Fer-Fonte-Acier et le rôle du carbone dans l'élaboration et les caractéristiques de ces trois matériaux.

Au début du 20^{ème} siècle, la production mondiale d'acier atteignit 28 millions de tonnes, soit six fois plus qu'en 1880. Et à la veille de la première guerre mondiale, elle grimpa à 85 millions de tonnes. En quelques décennies, l'acier permit d'équiper puissamment l'industrie et supplanta le fer dans la plupart de ses applications.

• L'acier, métal pluriel :

L'acier, c'est du fer additionné de carbone,

depuis un taux proche de 0%, correspondant à des traces infimes, jusqu'à 2%. Le dosage en carbone influe sur les caractéristiques du métal. On distingue 2 grandes familles d'acier : les aciers alliés et les aciers non alliés. Il y a alliage lorsque les éléments chimiques autres que le carbone sont additionnés au fer selon un dosage minimal variable pour chacun d'eux. Par exemple : 0,50% pour le silicium, 0,08% pour le molybdène, 10,5% pour le chrome. Ainsi un alliage à 17% de chrome + 8% de Nickel est un acier inoxydable.

On dénombre aujourd'hui près de 3000 nuances (compositions chimiques) répertoriées, sans compter toutes celles créées sur mesure, le tout contribuant à faire de l'acier le matériau le mieux placé pour relever les défis du futur.

• L'acier écologique :

1. Naturel :

- L'acier est sain : Noblesse et pureté.
- Il est économe : Energie réduite.
- Il est propre : Fabrication épurée.
- Il ne crée pas de déchets : Transformation des co-produits.
- Il est Biodégradable.

2. Léger et solide :

- L'acier fait gagner du temps : Rapidité d'exécution.
- Il réduit les nuisances de chantier : Travaux propres.
- Il économise les matériaux : Préservation des sols.
- Il favorise la lumière : Légèreté et transparence.
- Il résiste aux tremblements de terre : Sécurité anti-sismique

3. bien être:

- Il est durable : Pérennité et solidité.
- Il permet des économies d'énergie : Isolation et faible inertie.
- Il isole du bruit : Performances acoustiques.
- Il fait gagner de la place : Amplification de l'espace.
- Il est beau : Alchimie de textures.

4. Modulaire :

- L'acier se marie avec tous les matériaux : Osmose de matières
- Il est flexible : Malléabilité et souplesse
- Il redonne vie à l'ancien : Evolutivité
- Il se prête à la mobilité des activités : Reconstruire sans détruire

5. Matériau phénix :

- Il se recycle à 100 % : Recyclable et recyclé
- L'acier se trie facilement : Récupération facilitée
- Il ne laisse pas de friches : Respect de la nature
- Un bilan écologique positif : Développement durable

à suivre...

Architecte

M. L. MECHICHE

RÉCEPTION D'OUVRAGE

Le projet de la station de réception satellitaire à Ouargla, achevé...

La réception provisoire de la station satellitaire, a été prononcée le 16/03/2008.

Cette réception a eu lieu en présence des représentants du maître de l'ouvrage à savoir l'Institut National de Cartographie et de Teledetection (INCT), du bureau d'études Diwan El Handassa, d'une commission spéciale de la DRIM, ainsi que des représentants du fournisseur étranger (indien) des équipements.

Ce projet s'étend sur une superficie bâtie de 1680 m², il a été conçu en forme de parabole en plan, dans un style architectural qui reprend certains éléments architecturaux, propres aux régions du sud.

Le projet étant implanté à Ouargla, comprend deux entités: l'une en rez de chaussée et l'autre en R+1, avec voiries et réseau de distribution ainsi qu'un mur de clôture. L'ouvrage comprend aussi une tour en béton armé qui constitue la pièce maîtresse du projet, dont l'implantation



et la réalisation ont constitué dans une certaine mesure, un défi pour BATENCO Centre, au vu du niveau de précision exigé par le fournisseur étranger des équipements.

L'aménagement intérieur se base sur un concept de flexibilité très élaboré; notamment, par l'utilisation de panneaux amovibles en aluminium conçus, pour un agencement très léger et apte à assurer une isolation acoustique et thermique optimale.

Le faux plafond utilisé est de type démontable, également très léger, répondant rigoureusement aux normes de sécurité et d'isolation.

La climatisation du projet de son côté, est assurée par des unités de toiture (ROOF TOP), pour les salles communes et aussi par une armoire de précision pour la salle de commande et de contrôle, ceci assurant une température et un degré hygrométrique constants, nécessaires au bon fonctionnement des équipements qui seront mis en place, en raison de la sensibilité de ces deux derniers paramètres.



Pour ce projet, ou à vrai dire, cette station de réception satellitaire, la probabilité de coupure en alimentation électrique a été ramenée à un degré nul; sous peine de perte financière importante pour l'utilisateur; un système sophistiqué de secours par groupes électrogènes, a été préconisé.

Ainsi, c'est dans la confiance renouvelée de ses clients, que BATENCO-Centre tire l'énergie de ses réalisations qui ne cessent d'allonger le palmarès de ses ouvrages spécifiques.

Chef du Projet
M. B. MATAOUI



CONDOLÉANCES

Nous apprenons avec regret le décès de la mère de M.OUAREK KAMAL, chef de département au sein de la structure commerciale de notre entreprise.

Le président Directeur Général et l'ensemble du personnel de BATENCO-Centre très touchés par cette douloureuse circonstance, lui présentent ainsi qu'à sa famille leurs sincères condoléances et l'assurent de leur profonde sympathie.

L'ensemble du collectif de BATENCO-Centre, présente également à M.BOULEGHLEM NACEREDINE, ingénieur en génie civil au sein de la structure études de notre entreprise; leurs sincères condoléances, suite au décès tragique de sa mère et de sa sœur.

Que Dieu le tout puissant accorde aux défuntes sa sainte miséricorde et les accueille en son vaste paradis

ERRATUM

Une erreur s'est introduite inattentivement dans le sommaire du bulletin précédent N°5, se rapportant au titre de l'éditorial. Il fallait lire : «La réévaluation des immobilisations» et non pas «La réévaluation des immobilisations de BATENCO-Centre».

Nous nous excusons auprès du DFC ainsi que de nos lecteurs.

Pour nos retraités...

M. LOUNAS IBRAHIM et
M. GHERBIA MOHAMED

Sont partis goûter aux joies d'une retraite méritée. Nous leur réitérons tous nos vœux de santé, de bonheur et de prospérité pour passer une retraite sereine et pleine de bonnes choses.

NAISSANCE

Un joli poupon prénommé ANES, est venu égayer le foyer de M^{me} Ferah Amel née Menaceur. En cette occasion, le personnel de BATENCO-Centre, lui présente ses chaleureuses félicitations, une longue vie au bébé et un prompt rétablissement à la maman.

VŒUX DE RÉTABLISSEMENT

L'ensemble du collectif de BATENCO-Centre, très touché par le malaise cardio-vasculaire qu'a subit notre stagiaire en informatique M. AYACHI AMOR NACER. Pour cela, nous lui souhaitons un très bon rétablissement.

VŒUX DU MAWLID

A l'occasion du mawlid ennabaoui echarif, au nom du collectif de BATENCO-Centre, nous présentons nos meilleurs vœux de bonne fête à tous nos lecteurs.

Les dispositions d'hygiène et sécurité sur les chantiers, ... décrétées

Conscient de la prise en compte des problèmes liés à l'hygiène et la sécurité sur chantier, demeure nettement insuffisante. Le législateur en application des dispositions de l'article « N°25.2 de la loi N° 88-07 du 26 janvier 1988 », a prescrit le décret exécutif N°05-12 du 08 Janvier 2005; qui a pour objet de fixer les prescriptions particulières en matière d'hygiène et de sécurité applicables aux organismes employeurs relevant des secteurs des travaux publics et de l'hydraulique. Ce décret est composé de dix (10) chapitres :

- Dispositions générales
- Etablissement du plan d'hygiène et de sécurité
- Clôture signalisation du chantier
- Premiers secours
- Mesures de protection individuelle
- Mesures de protection collective
- Hygiène générale et bien-être des travailleurs
- Substances explosives et appareils à pression
- Délais minimaux d'exécution dans le cadre de la procédure de mise en demeure
- Dispositions particulières

1. Ce décret a pour but une meilleure protection contre les risques professionnels des travailleurs, qui effectuent, même à titre temporaire, des travaux notamment d'étude, de construction, d'installation, de démolition, d'entretien, de réfection et de nettoyage.

Il souligne d'une façon claire, l'obligation d'intégrer d'une manière impérative les mesures de prévention dans la conception et la planification des projets du BTPh. (articles 1...7)

2. Avant toute intervention sur chantier, les entreprises doivent remettre un plan d'hygiène et de sécurité au maître d'ouvrage; ce plan indique les différentes mesures prévues durant

la réalisation du projet. (articles 8 et 9)

3. Tout chantier, se doit d'être bien délimité par une clôture et identifié par un panneau signalétique indiquant notamment, la nature des travaux, les références du permis de construire, le maître d'ouvrage, etc...(articles 10 et 11)

4. Ce chapitre présente la conduite à tenir lorsqu'une personne est victime d'un accident ou d'une intoxication sur les lieux du travail. (articles 12...17)



5. L'entreprise doit mettre à la disposition du personnel, des équipements de protections individuelles nécessaires appropriés ou convenablement adaptés au travail à réaliser, en vue de préserver la santé et la sécurité des travailleurs. (articles 18...21)

6. L'entreprise doit mettre en place un ensemble de mesures de protection collective et prendre toutes les mesures techniques pour garantir la sécurité nécessaire pour le bon déroulement de ces activités de réalisation. (articles 22 et 23)

7. L'entreprise doit prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer une ambiance minimale d'hygiène générale et le bien-être des travailleurs durant la réalisation du projet. (articles 24...37)

8. Dans les cas d'utilisation de substances explosives, d'appareils à pression de gaz et/ou d'appareils à pression de vapeur, il est fait application des réglementations qui s'y rapportent.

9. En application des dispositions de l'article 31 de la loi n° 88-07 du 26 janvier 1988, susvisée, le délai fixé par l'inspecteur du travail à l'organisme employeur pour les prescriptions donnant lieu à l'application de la procédure de mise en demeure, ne peut être inférieur aux délais d'exécution prévus ci-après:

Délai minimum d'un mois pour les prescriptions prévues aux articles 20 et 21, ci-dessus ;

Délai minimum de quinze (15) jours pour les prescriptions prévues aux articles 25 et 27 à 29, ci-dessus ;

Délai minimum de cinq (5) jours pour les prescriptions prévues aux articles 7 et 10 à 17, ci-dessus ;

Toutefois, au cas où les risques de survenance d'un accident en dictent la nécessité, l'inspecteur du travail apprécie, sous sa responsabilité, après avis motivé de l'organisme prévu à l'article 5 ci-dessus, la durée du délai à accorder pour l'exécution des observations.

10. Les articles 40, 41, 42 et 43 font état de dispositions particulières.

« Rien n'est plus dangereux qu'un ignorant ami, mieux vaudrait un sage ennemi »

Jean de la Fontaine

R.M.Q
M. A. SAADI

NEWS

Qu'en est-il du projet de privatisation ?

Un troisième avis d'appel d'offre portant le N°10/07/SGPCM et apparu dans le journal EL MOUDJAHED, a été lancé en date du 18/01/07 par la Société de Gestion des Participations-Construmet, pour l'ouverture du capital entre autres, de notre entreprise BATENCO-Centre.

L'appel a été lancé avec un délai de dépôt des offres fixé au 15/01/08 puis prorogé au 27/02/08. Arrivé à échéance aucune offre n'a été déposée, malgré le retrait du cahier des charges par trois entreprises nationales et internationales, à savoir : **KOUGC Spa, SOLUDEC, Sté TRAKX.**

L'ordonnance 08-01 complétant l'ordonnance 01-04 du 20 Août 2001 relative à l'organisation, à la gestion et à la privatisation des entreprises publiques économiques (EPE), a été adoptée dernièrement par l'Assemblée populaire nationale (APN) et donc, les entreprises publiques économiques (EPE), sont toujours appelées à être privatisées.

D'autre part, il est à noter que sur décision du Conseil des participations de l'Etat (CPE), les Sociétés de Gestion des Participations (SGP) seront soumises éventuellement aux ministères auxquels elles dépendaient auparavant. Ceci dit, une nouvelle affectation des tutelles des entreprises publique économiques (EPE), en fonction de leurs secteurs d'activités, est prévue et la privatisation de ces entreprises reste du ressort du Ministère de l'Investissement et de la Promotion Industrielle (MIPI) et les SGP continueront toujours leurs missions sous l'égide de leur nouvelle tutelle.

Chargée du Bulletin Interne
M^{lle} F. HAMMACHE

Augmentation du capital social de BATENCO-Centre

Suite à la mise en œuvre du décret exécutif N° 07-210 du 04 Juillet 2007, portant sur la réévaluation des immobilisations corporelles amortissables et non amortissables, figurant au bilan clos le 31/12/2006 des entreprises et organismes régis par le droit commercial; BATENCO-Centre a procédé à la réévaluation du terrain d'implantation de son siège social. La plus value ainsi dégagée, lui a permis d'augmenter son capital social à hauteur de 480.500.000 DA.

Directeur des Finances et de la Comptabilité
M. M. AIT MEBAREK

SGP CONSTRUMET
Groupe BATIMETAL



Engineering & Construction

Siège social : 110, Rue de Tripoli Hussein- Dey, BP 419 Alger, Algérie.
Tél. : +213 (0) 21.77.49.77 / +213 (0) 21.77.08.34 / +213 (0) 21.77.09.61
Fax : +213 (0) 21.49.68.20
E-mail : contact@batenco-centre.com / **Site web :** www.batenco-centre.com

Responsable de la publication:

M. TOUATI AHMED YAZID

Création et Coordination:

M^{lle} HAMMACHE FATIHA

Comité de rédaction :

M^{lle} HAMMACHE FATIHA

M. SAADI ABDEREZAK

Ont collaboré à ce Numéro:

M. AIT MEBAREK,
M. BOUFENISSA,
M. MATAOUI,
M. MECHICHE,
M. RAHMANI,
M. SAADI.